

Communiqué de presse :
21.03.2006



Loi sur les VIDE-GRENIERS

La réforme de la loi du 2 Août 2005 Le Ministre méprise le secteur associatif et la population !

Malgré nos protestations (plus de 40 000 signatures sur les pétitions, 38 000 lettres aux élus et leurs nombreux soutiens,), malgré nos propositions et notre volonté de dialogue

Le Ministre Renaud DUTREIL souffle le chaud et le froid !

En effet, après ses déclarations et ses promesses de réforme du texte d'Août 2005 tant auprès du Parlement à l'occasion des questions au Gouvernement, qu'à l'occasion de ses déplacements, c'est le silence total !

Pour les organisateurs la situation n'est pas très confortable car la saison des Vide-greniers redémarre et certains Préfets, malgré que le texte d'août 2005 ne soit pas applicable (Pas de décret d'application) font du zèle et tentent d'imposer la limitation géographique !
Conséquences, certaines Brigades de Gendarmerie dressent des Procès-verbaux !

Pour les particuliers exposants, les visiteurs et chineurs du Dimanche matin, cette loi est une atteinte aux Libertés individuelles, à la convivialité, aux loisirs, à la fraternité et au lien social.
Pour d'autres, c'est la perte de la bouée de sauvetage pour sortir de la précarité.

Cette situation n'est pas acceptable, ni par les organisateurs en grande majorité associatifs, ni par les particuliers occasionnels déclare le Président fédéral de la FFBA, Paul MUMBACH.

C'est pourquoi le Comité de défense des Vide-Greniers soutenu par la FFBA (Fédération Française du Bénévolat Associatif) vient de lancer avec son partenaire (vide-greniers.org) une grande action de sensibilisation et interpellations des élus et des Pouvoirs Publics.

Le mouvement de défense souhaite, rapidement une réforme de la loi par la suppression pure et simple de la limitation géographique qui conduit, s'il elle est appliquée, à la mort des Vide-Greniers.

Afin de contrôler les éventuels excès, le comité de défense n'est pas hostile à une disposition qui permettrait aux Préfets un accord local après discussion avec les Professionnels et les organisateurs, pour tenir compte des particularités régionales.

Pour la réforme de cette loi, encore faut-il que le Ministre entende et écoute les innombrables protestations des élus locaux, des organisateurs et des exposants !

La FFBA souhaite que des échanges soient engagés rapidement avec le Ministère afin de trouver la bonne rédaction qui sera soumise au Parlement pour décision.

En attendant, le Comité de défense lance une campagne de sensibilisation et de rassemblement, à travers des sites Internet où les organisateurs, les particuliers trouveront toutes les explications sur la nouvelle loi, mais aussi tous les outils pour faire entendre leur détermination (Affiches, pétitions, lettres aux élus, etc...) Sites : www.benevolat.org ou <http://vide-greniers.org>

Contact : FFBA
Paul Mumbach, Président
4 rue des Castors
68200 MULHOUSE
Tél. 03.89.43.36.44 Fax. 03.89.59.19.97 Email : contact@benevolat.org
Site : www.benevolat.org